

2016-2017

Français | English

# LSL

BANKING IN SWITZERLAND AND LIECHTENSTEIN

*"FinTech will revolutionize  
financial services"*

*Susanne Chishti*

**BANKING & FUNDS**  
**Special Focus FINTECH**  
**ROADMAP 2020,**  
**le Liechtenstein prêt pour l'avenir**  
**TAXATION & REGULATION**  
**REAL ESTATE**  
**ART & CULTURE**



BANKING IN SWITZERLAND AND LIECHTENSTEIN

2016-2017

CHF 15.- / € 13.-

LSL

# BANKING

## Sécurité sociale de l'État et fonds de pensions : dos au mur

*La pérennité des deux systèmes se trouve tant dans le financement, les prestations que le bien-fondé de l'économie*

## State social security, pension funds with their backs to the wall

La primauté des prestations, dans les régimes publics ou privés de la sécurité sociale, forme un système dans lequel les prestations sont déterminées - par la loi ou par le règlement d'une institution de prévoyance - selon un certain pourcentage du salaire assuré, qui peut être le dernier salaire touché, le salaire moyen des cinq ou dix dernières années, voire le salaire moyen calculé sur toute la durée de l'affiliation. Le pourcentage du salaire assuré dépend en général de l'âge de l'affilié lors de son admission dans la structure garantissant les prestations, souvent aussi de l'âge atteint lors d'augmentations de salaire ou de changements de catégorie professionnelle. Pour que le taux des prestations puisse être maintenu lors des variations du salaire, les charges supplémentaires qui en résultent doivent être financées par des « rappels ou des suppléments » de cotisations. Si le salarié, lors de son affiliation, dépasse l'âge d'entrée qui permet d'obtenir les prestations réglementaires ordinaires, il va se trouver face à un manque de couverture de prestations, compte tenu du manque de financement de la période considérée et le taux des prestations en sera réduit dans des proportions qui peuvent différer.

Avantage principal du système de la primauté des prestations: il permet de maintenir le niveau relatif des prestations en cas de variations du salaire assuré.

Inconvénient majeur du système de la primauté des prestations: il impose des charges financières de plus en plus lourdes lors de chaque adaptation du montant des prestations à l'évolution des salaires,

The first contributors to the Swiss AVS pension scheme to have benefited from a full financing period have done so since 1993 (after 45 years). For the LPP, the Swiss occupational benefit scheme, that will not be the case until 2025. With this private system, all persons who reach retirement age find that their benefits are insufficient. That fact must be realised and suitable action taken today. Measures of various kinds are possible; in every case, they will involve an increase in contributions or a reduction of benefits; specific action may also be taken for the most underprivileged by providing supplementary benefits or else the State will have to increase its own contribution; perhaps we will even see a return to inter-generational responsibility within families with parents helping to support their children, as happens in the countries of the South today.

Be that as it may, the economy will never be able to produce beyond a certain natural limit; after all, in the end economic development is no more than the resultant of our compulsive buying habits. And when we own everything that we either wish to own or are able to own given our limited resources, economic expansion will be slower. The challenges linked to new environmental technologies and new consumers in the shape of future pensioners will all help to support the financing of our pension schemes.

tout particulièrement en périodes de forte inflation et ceci dans la mesure où le système qui l'applique le prévoit.

La contrepartie de ce régime est la primauté des cotisations. Il s'agit pour ce système de déterminer des prestations fondées sur le montant des contributions versées pendant la durée d'affiliation. Le montant des prestations est alors fixé, pour chaque assuré individuellement, en fonction du montant des cotisations dont il a été crédité pendant toute la durée de son affiliation et en tenant compte des intérêts accumulés. Toute variation du salaire entraîne une modification du niveau des cotisations, mais les prestations ne varient pas dans la même proportion, du fait que la durée résiduelle de cotisations, jusqu'à l'âge de la retraite, devient plus courte lors de chaque nouvelle augmentation de salaire.

Avantage du système de la primauté des cotisations: il confère une grande sécurité financière aux employeurs et aux assurés, leurs charges étant déterminables avec exactitude.

Inconvénient du système de la primauté des cotisations: exprimées en pour-cent du salaire, les prestations diminuent lors de chaque adaptation de celui-ci.

Pour la Suisse, le système étatique est fondé sur l'assurance-vieillesse et survivants. Ce régime des prestations de l'AVS/AI peut être qualifié de mixte. Ni réelle primauté des prestations, ni véritable primauté des cotisations. Le montant de la rente de vieillesse découle d'une formule complexe, comprenant plusieurs paramètres; il est enserré au surplus entre un montant minimum et un montant maximum. En vertu de la loi sur l'AVS (LAVS, la rente mensuelle simple de vieillesse se compose d'un montant fixe (qui est une fraction du montant minimal de la rente de vieillesse) et d'un montant variable (qui est une fraction du revenu annuel moyen déterminant). La formule de rente appliquée à l'AVS/AI apparente l'assurance fédérale au système de la

primauté des cotisations plutôt qu'à celui de la primauté des prestations, ce que confirme le fait qu'il existe des rentes complètes pour les assurés comptant une durée complète de cotisations et des rentes partielles pour les autres.

#### **L'économie alimente aussi bien les régimes de primauté de prestations que de cotisations**

Sur le schéma ci-après, il est relevé le circuit du développement économique et des interactions entre l'économie et l'État. L'entreprise est le moteur du développement de nos sociétés. Celles-ci se doivent de pouvoir se développer afin d'assurer les moyens financiers tant pour sa propre pérennité que pour les collaborateurs, employés, ouvriers qui lui permettent de fonctionner. Le cercle des « Actifs » crée la famille nucléaire, recomposée, monoparentale, de même que chaque individu formant une structure humaine en évolution et en besoin tant de revenus que de couvertures sociales.

Ces « Actifs » produisent, consomment, génèrent les taxes qui alimentent l'État. Le vieillissement de cette catégorie économique alimente les retraités qui sont devenus principalement des consommateurs. Ils poursuivent, à moindre mesure, à alimenter l'État par de la fiscalité. En dernier lieu, l'État, est un acteur économique captif en termes de source de revenus pour son fonctionnement et toutes les promesses qu'il émettra; sa mission est principalement axée sur la nécessité de garantir la création, fonctionnement et développement des entreprises, de même que de réguler les relations entre les actifs, retraités et l'ensemble de la structure de notre Société.

Nous sommes en parfaite adéquation avec une économie sociétale circulaire. Dans ce contexte, rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme, y compris les citoyens dans leur évolution de vie.



Olivier Ferrari



## Le financement des assurances sociales, une nouvelle lutte des classes

Pour pouvoir servir une rente d'une unité de valeur (indépendamment de toute monnaie de référence), il convient d'avoir pu en engranger la contre-valeur. Sur le schéma simplifié qui suit, l'illustration des défis à relever est bien réelle.

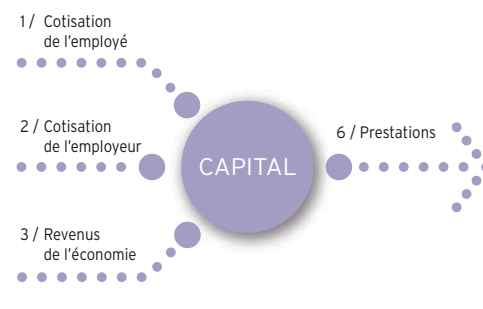
### La croissance de la population un défi du 21<sup>e</sup> siècle

Il en ressort qu'un des moteurs d'évolution devient la croissance quantitative et qualitative de la population d'un État. L'évolution positive d'un bien-être global depuis la seconde révolution industrielle se fonde principalement par la constitution d'une classe sociale moyenne qui a permis une explosion de la consommation. Cependant, la classe ouvrière fait partie du rouage de notre développement moderne, tout autant qu'une classe aisée. Il convient d'assurer un équilibre entre ces trois entités et de permettre en tout temps que celles-ci ne soient pas des castes, mais bien un constat d'évolution de bien-être et non de domination tant pour l'une que l'autre.

La population mondiale estimée en 1900 varie entre 1,5 et 1,7 milliard. Lors de l'entrée en vigueur de l'AVS (1948), celle-ci était de 2,3 milliards, de 4,8 milliards lors de l'entrée en vigueur de la LPP (Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité en Suisse (LPP) en 1985 et de 7,444 milliards de nos jours.

Ce qui ne ressort pas de ces chiffres et qui modifie fondamentalement les rapports sociaux économiques entre les états, c'est l'arrivée à maturité des économies occidentales avec un vieillissement accéléré de la population. Conséquence normale d'une forte natalité d'après-guerre qui a atteint son pic dans les années soixante et le niveau très jeune des populations des pays émergents. Une confrontation qui se ressent au niveau de la planète tout autant qu'à l'intérieur de chaque État occidental. Les besoins des uns et des autres ne sont temporairement plus les mêmes, de même que les attentes et aspirations dans la vie de tous les jours.

La nouvelle croissance des aînés est un défi social. En effet, il est primordial d'éviter un « conflit » des classes, alors que la tentation se matérialise par des lois qui peuvent conduire à une destruction larvée du système.



Que l'on soit en primauté des prestations ou des cotisations, pour verser la contre-valeur de 6 unités, tant les cotisations que les revenus de l'économie (finançant les caisses de l'État ou les capitaux placés en attente de versement) découlent uniquement et seulement par l'économie. Une lapalissade dont il convient d'en avoir pleine conscience.

Pour les partisans de la gauche, toute augmentation de prestations est une chose normale que l'économie peut supporter. Pour la droite, cette même économie est arrivée à un carrefour et la construction aboutie de la structure pyramidale des pays développés ne permet plus de compter sur des perspectives de croissances exponentielles de l'économie pour couvrir les capitaux à futur nécessaires au financement de nos régimes. Le chien se mord la queue et personne ne veut assumer que nous devrions revoir la copie et que chacun devra remettre la main à la poche. Sur le tableau qui suit, en relation au financement de l'AVS en Suisse, il ressort clairement que notre société a changé et cela est applicable aussi bien pour tous les pays de l'Europe géographiques, que le Japon et les États-Unis. Même la Chine sera confrontée à ce nouveau paradigme.

Il ressort clairement dudit tableau que l'accroissement des dépenses et des recettes s'est déséquilibré dans des proportions inégales en 24 ans. Et cette tendance sera accentuée ces prochaines décennies avec le



« papy-boom ». N'en déplaise à ceux qui auront voté des augmentations de prestations sans considération de leur financement. Toute déviation exagérée ne pourra que conduire à une lutte des classes, non seulement économique et sociale, mais des âges. Les jeunes nous jugeront sur notre non-prise de responsabilité.

#### Conclusion

Les premiers cotisants au régime suisse de l'AVS qui ont eu une période complète de financement le sont depuis 1993 (45 ans). Pour la LPP, le système suisse de prévoyance professionnelle, cela sera le cas que depuis 2025.

On constate pour ce système privé que toutes les personnes qui arrivent à la retraite ont des prestations insuffisantes. Il convient dès lors d'en avoir conscience et de prendre aujourd'hui les mesures. Celles-ci sont de plusieurs ordres et devront dans tous les cas impliquer que, soit nous augmentions les cotisations, soit nous réduisions les prestations, soit nous agissions spécifiquement pour les plus mal lotis par des prestations complémentaires, soit la contribution de l'État devra s'amplifier, soit revenir à une responsabilité entre les générations dans les familles, par des participations au soutien des parents par les enfants, tel que cela se trouve dans les pays du sud.

Dans tous les cas, l'économie ne pourra produire plus que ce qu'elle est à même de réaliser, sachant qu'à la fin, le développement économique n'est que la résultante de nos actes d'achats compulsifs.

Et lorsque nous possédons tout ce que nous désirons posséder ou que nous pouvons posséder par la limite de nos moyens, l'économie s'en trouve ralentie dans son évolution. Les défis liés aux nouvelles technologies de l'environnement et des nouveaux consommateurs que sont les futurs retraités sont tout autant de support au financement de nos régimes de retraite. ■

	Mios CHF	Quote-part	Mios CHF	Quote-part	Évaluation
	1990		2014		
<b>Recettes</b>	<b>20'355</b>	<b>100%</b>	<b>45'286</b>	<b>100%</b>	<b>122%</b>
dont contributions assurés employeur	16'029	79%	29'942	66%	87%
Contribution pouvoirs publics	3'666	18%	10'598	23%	189%
PC / Contributions pouvoirs publics	1'124	6%	2'712	6%	141%
<b>Dépenses</b>	<b>18'588</b>	<b>100%</b>	<b>41'562</b>	<b>100%</b>	<b>124%</b>
AVS	18'328	99%	40'866	98%	123%
Prestations complémentaires - PC Confédération	260	1%	696	2%	168%
Prestations complémentaires - PC Canton	864	5%	2'016	5%	133%
<b>Recettes Confédération</b>	<b>30'837</b>		<b>64'914</b>		<b>111%</b>
Bénéficiaires de rentes AVS	1'225'388		2'196'459		79%
Bénéficiaires rentes de veuves/veufs	74'651		137'987		85%
Nombre de cotisants	4'289'723		5'542'707		29%
Rapport bénéficiaires de rentes/cotisants	30.31%		42.12%		
	<b>CHF</b>		<b>CHF</b>		
Dépense par cotisant	4'333		7'499		73%
Recette unitaire employé/employeur	3'737		5'402		45%
Rapport cotisants/Bénéficiaires de rentes/AVS/Veuves/Veufs	3.30		2.37		